



Association et Société Civile Immobilière

Par **mesjedennour**, le **02/08/2013** à **15:58**

Bonjour

Notre association est propriétaire d'un lieu de culte qui va prochainement être inauguré.

Nous souhaiterions créer une Société Civile Immobilière pour :

- en assurer la gestion : maintenance, aménagement,...
- intégrer une personne morale susceptible d'apporter les fonds nécessaires pour combler les dettes restant à couvrir.

La SCI serait ainsi détenue par notre association (loi 1901) à 90 % et une personne morale à 10%.

Est-ce possible ? Et est-ce fiscalement intéressant ?

Merci